

Session ordinaire  
du 10 décembre 1966

Le dix décembre mil neuf cent soixante six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bombiers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary, Maire.

Présents: M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Villet, Philippeau, Bordenon, Durucio, Joseph, L'hommeier, Mazière.

Absents: M<sup>r</sup> Desmouillers, de Suremain

Secrétaire de Séance: M<sup>r</sup> Bordenon.

Liste annuelle des bénéficiaires de l'aide médicale:

Lalande Maurice. Joseph Ferdinand.

Allocation Barangé:

Solde 1963-1964: 86,03,

Solde 1964-1965: 8,85

Ces sommes seront employées à l'achat de fournitures diverses et même matériel d'enseignement.

Révision des listes électorales politiques 1967.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs Ferret et Philippeau pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

Subventions.

Le Conseil Municipal fixe définitivement à six cents francs le montant de la subvention attribuée au Comité des Fêtes pour 1966.

La subvention pour la fièvre aphteuse a été portée de 148,80 francs à 162,60 francs.

Vente d'un arbre.

Le frêne du jardin du presbytère pouvant être abattu, plusieurs offres d'achat ont été faites. Celle de Monsieur Compe Christian semble devoir être retenue comme étant la plus intéressante. Ce marchand propose la somme de deux cent cinquante francs (250 francs).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à opérer cette transaction sur cette base et demande à Monsieur le Préfet la dispense d'adjudication compte tenu de la faible importance de l'affaire.

Gestion voirie communale et rurale.

Le Conseil Municipal décide de confier au Service des Ponts et Chaussées avec la participation des Conducteurs du ~~Etat~~ T.P.E. la gestion des voies communales et chemins ruraux et fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1966 la répartition de ce service conformément à l'arrêté du 28 avril 1949 modifié par le

